

SEANCE DU 27 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt et un août deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers :	En exercice.....	19
	Présents.....	16
	Votants.....	18
	Absents.....	3

Étaient présents : Mesdames et messieurs BARTHELEMY Karine, BERGER Jean-Hugues, CHATEAU Jean-Marc, COURTEILLE Nicolas, DE FARCY DE PONTFACRY Astrid, GUENESCHEAU Sabrina, KERLOC'H Jennifer, LABOURE Olivier, LOPES BRULE Laëtitia, LOZACH François, PENINON Jean-Pierre, RABOT Patricia, RETHORE Adeline, RICARDEAU Michelle, VAN DAMME Lionel, VAN DAMME Marylène

Absents excusés :

LE GOFF Philippe - pouvoir donné à BERGER Jean-Hugues
WOZNY Philippe - pouvoir donné à PENINON Jean-Pierre
DOITEAU Olivier

Secrétaire de Séance : Mme RABOT Patricia

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
Vu les arrêtés portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire et des adjoints en vertu de leurs délégations,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Descriptif	Fournisseurs	Montant TTC
7 billes sciées sur 4 faces (bancs « coin lecture »)	SARL COGNARD	924,00 €
Boutonnière officielle Maire, Adjoint, Conseiller	LOIR DIFFUSION	86,40 €
Prestation bac à graisse	ORIAD CENTRE OUEST	448,80 €
Réparation KUBOTA	MAISA	720.01 €
Remplacement disjoncteur général frigo et congélateur cantine	DST	631.22 €
Mise en place d'un coffret électrique	DST	1 164,00 €
Fourniture de traceurs et de peinture de couleur pour sol cour d'école	SAS GL DECORATION	1 118,40 €
Fourniture de panneaux de signalisation	SAS GL DECORATION	225,60 €
Changement parafoudre	GOUGEON	2 110,80 €
Vêtements de Travail	PROTECTHOMS	280,20 €

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal,

Approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 9 juillet 2026.

2026/08 – n°1 Création parking : changement d'affectation du terrain

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2026/08 – n° 2 Reversement de fonds au SIAEP Gâtine

M. le Maire rappelle que le syndicat mixte Ambillou Pernay qui avait la compétence pour la gestion de l'eau, a été dissous au 31 décembre 2025. La Commune de Pernay a ensuite adhéré au SIAEP Gâtine.

Au moment de la dissolution et à la clôture des comptes, les fonds ont été versés sur le compte de la Commune. Il convient, à présent, de reverser ces fonds au SIAEP Gâtine, en raison du transfert de la compétence eau.

Les modalités comptables seront à définir avec le service de gestion comptable.

Les montants sont les suivants :

- En investissement : 184 239.18 €
- En fonctionnement : 172 355.96 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

Valide, à l'unanimité, le reversement des fonds au SIAEP Gâtine, tel que présenté ci-dessus.

2026/08 - n°3 Budget communal : Décision modificative n°1

M. le Maire indique qu'il convient de procéder à des réajustements des crédits budgétaires votés initialement, et de régulariser les écritures pour les transferts pour les syndicats.

A cet effet, les décisions modificatives suivantes sont proposées :

INVESTISSEMENT

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
001				184 537,77 €
Chapitre 10 – Compte 1068		184 239,18 €		
Op. 100 – Compte 2158		298,59 €		
TOTAL	0,00 €	184 537,77 €	0,00 €	184 537,77 €

La DM est équilibrée en investissement

FONCTIONNEMENT

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
002				182 818,31 €
Chapitre 65 – Compte 65888		172 355,96 €		
011 – Compte 6168		10 462,35 €		
TOTAL	0,00 €	182 818,31 €	0,00 €	182 818,31 €

La DM est équilibrée en investissement

Sens	Article	Décision Modificative
Dépense Investissement	Opération 105 – Acquisition foncière Article 2118	- 70 000 €
Dépense Investissement	Opération 95 – Ecole Article 2135	+ 50 000 €
Dépense Investissement	Opération 86 – Mairie Article 2135	+ 20 000 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Adopte, à l'unanimité, la décision modificative apportée au Budget Communal 2026 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

- nuit internationale de la chauve-souris : Salle des fêtes de Pernay le samedi 29 et dimanche 30 août. Films, ateliers, et jeux pour petits et grands. Infos sur site de Pernay.
- la Mairie a recruté une personne pour la surveillance du restaurant scolaire.
- 2ème apprenti engagé aux services techniques de la Commune.
- la demande d'installation d'une pharmacie ou d'une officine a de nouveau été refusée par l'ARS, à la suite du dernier courrier envoyé courant juillet. M. le Maire effectue les relances nécessaires auprès des sénateurs et députés afin de faire évoluer ce projet.
- Mme RIBEIRO Eléa est nommée directrice de l'école.
- confirmation de la suppression d'une classe. Il y aura donc 8 classes pour 197 élèves.
- Marylène VAN DAMME demande s'il est nécessaire de distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres pour le forum des associations, qui se déroulera le samedi 5 septembre 2026, de 10 h à 13 h. Cette option n'est pas retenue.
- Il ne sera pas possible de végétaliser la cour de l'école. Les travaux ne sont pas réalisables : bitume à retirer et canalisations non visibles.

- Durant la canicule, Philippe LE GOFF a visité les anciens de Pernay et a pu répertorier les habitants en difficulté. Le dossier sera suivi par le CCAS.

- Il est rappelé que le marché de Noël sera le 5 décembre 2026.

- M. le Maire propose une formation des « gestes qui sauvent » pour les élus de Pernay. La date retenue est le samedi 28 novembre de 8h à 12h30.

Prochain conseil municipal :

- Jeudi 8 octobre 2026 à 18 h 45

La séance est levée à 20 h 10